

LA PROFESSION INFIRMIÈRE

UNE VOIX FAITE POUR DIRIGER

UNE VISION POUR LES SOINS DE DEMAIN



CONCOURS PHOTO JII 2021

Objectifs :

- Mettre en évidence le rôle essentiel joué par les personnels infirmiers et la manière dont ils déterminent l'avenir des soins de santé dans différents contextes et lieux.
- Assurer la promotion de la Journée internationale des infirmières en 2021 (JII 2021).
- Impliquer les infirmières du monde entier dans la JII 2021.

Thème :

La profession infirmière, une voix faite pour diriger : une vision pour les soins de demain.

Catégories du concours :

Toutes les photographies doivent relever de l'une des cinq catégories suivantes :

- Activité dans un hôpital ou une clinique
- Activité en environnement rural ou isolé
- Secteur de l'enseignement (écoles d'infirmières, universités, etc.)
- Soins infirmiers communautaires, soins à domicile
- Situations de crise ou de catastrophe

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toutes et à tous, individus ou organisations.

Comment participer ?

Pour participer, envoyez votre photo ou vos photos à Violaine Bobot (bobot@icn.ch) par WeTransfer ou par Dropbox. Les photos envoyées par courriel, que ce soit en pièce jointe ou dans le corps du texte, ne seront pas acceptées. Doit être envoyé le fichier original de chaque photo présentée au concours. Outre la photo ou les photos, les candidats enverront également le formulaire de consentement rempli, daté et signé. L'envoi du formulaire rempli et signé est indispensable pour participer au concours.

Dates du concours :

Le concours sera ouvert le **7 décembre 2020** et s'achèvera le **10 janvier 2021**.

- Sélection : 22 janvier 2021
- Les gagnants seront avisés dans la semaine du 25 janvier 2021
- Annonce publique : 1^{er} février 2021

Caractéristiques techniques des photographies :

- Résolution : 300 dpi au minimum
- Formats acceptés : .jpg, .png, .psd et .cr2
- Taille minimale : 5 mb

Critères d'évaluation :

- La photo correspond au thème du concours.
- La photo s'inscrit dans l'une des catégories (indiquer laquelle).
- La photo est conforme aux exigences techniques décrites ci-dessus.
- La photo montre l'importance du travail des infirmières et des infirmiers.
- La photo est conforme au code d'éthique présenté ci-après.

Jury :

Un jury sélectionnera un grand prix général du concours ainsi que trois gagnants par catégorie. Ce jury sera composé des personnes suivantes :

- Violaine Bobot, responsable du projet JII
- Lindsey Williamson, conseillère pour la JII
- David Stewart, responsable éditorial pour la JII
- Sung Rae, membre du Conseil d'administration du CII

Prix :

Grand prix : deux inscriptions gratuites au Congrès virtuel du CII en 2021 + cadeaux du CII et la photo gagnante sera utilisée en couverture de la JII 2021.

Trois gagnants dans chacune des cinq catégories :

- 1^{er} prix : deux inscriptions gratuites au Congrès virtuel du CII en 2021 + cadeaux du CII.
- 2^e prix : une inscription gratuite au Congrès virtuel du CII en 2021 + cadeaux du CII.
- 3^e prix : cadeaux du CII.

Toutes les photos sélectionnées seront utilisées pour la campagne de la JII avec mention du crédit photographique.

Règlement :

- Le CII pourra utiliser les photographies mises au concours sur toutes ses plateformes, avec mention du crédit photographique.
- Le CII aura aussi le droit d'utiliser les photos à sa convenance dans la campagne pour la JII 2021 ainsi que dans les matériels et activités promotionnels tels que pages internet, réseaux sociaux, publicité et autres publications.
- Le CII ne modifiera pas les photographies sans autorisation de leurs auteurs.
- En participant au concours photo du CII, les participantes et les participants acceptent ce qui suit :
 - les décisions prises sont définitives et ne peuvent faire l'objet de contestation ;
 - le CII et les participants au concours respectent les lois en vigueur ;
 - le CII se réserve le droit d'utiliser toutes les photos présentées au concours sur toutes ses plateformes (imprimées ou en ligne) sans limite de temps, avec mention du crédit photographique si nécessaire ;

- le CII créditera l'auteur lors de l'utilisation de sa ou de ses photos, à condition que le crédit photographique ait été mentionné avec la soumission ;
 - seuls les participants ayant été sélectionnés comme gagnants seront informés avant la fin de janvier 2021 ;
 - les procédures générales garantissent un processus d'évaluation équitable et doivent être respectées en tout temps ;
 - les jurés, les membres du Conseil d'administration et le personnel du CII n'ont pas le droit participer au concours ;
 - les jurés disposent chacun d'une voix et aucune voix n'est prépondérante ;
 - les jurés n'ont pas le droit de s'abstenir de voter, à quelque stade de l'évaluation que ce soit.
- Toutes les procédures et délibérations du jury se font de manière confidentielle. Les jurés signent un accord de non-divulgence pour garantir qu'ils ne révèlent aucun détail des délibérations, non plus que l'identité des gagnants, avant l'annonce publique.
 - Dans chaque catégorie, un premier prix, un deuxième prix et un troisième prix seront décernés. Sera également décerné un grand prix général du concours.
 - Si les jurés constatent qu'ils sont impliqués, à titre personnel ou professionnel, dans des travaux présentés au concours, ils déclarent ouvertement leur intérêt au début de toute discussion sur les travaux en question.

Code de déontologie :

Les participants au concours du CII pour la JII 2021 s'assurent que leurs photos donnent une représentation exacte et fidèle de la scène dont ils ont été témoins afin que le public ne soit pas induit en erreur. Pour cela, les participants :

- ont conscience de l'influence que leur présence peut exercer sur une scène qu'ils photographient ; ils veillent à ne pas être induits en erreur par des situations mises en scène ;
- ne doivent pas rétribuer leurs sujets, ni en espèces ni en nature ;
- doivent maintenir l'intégrité de leur photo en s'assurant qu'elle ne subit pas de changement important dans son contenu (Photoshop) ;
- veillent à l'exactitude de la légende accompagnant leur cliché ;
- certifient avoir reçu l'autorisation de chaque personne reconnaissable figurant sur leur photo.

For juridique :

Le concours photo du CII pour la JII 2021 est régi, dans tous ses aspects, par la loi suisse. Les tribunaux de Genève sont compétents en cas de litige.

* * *